

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Conseil d'administration du 6 janvier 2025
Délibération enregistrée sous le n° 539/2025/CAB

Election du Président de l'Université de Limoges :

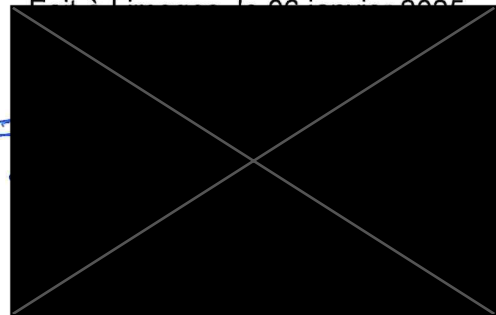
L'unique candidature reçue à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles a été certifiée recevable et concerne M. Vincent Jolivet.

Sous la présidence de Mme Isabelle Klock-Fontanille, l'ensemble des membres élus et les 8 personnalités extérieures, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer à bulletins secrets sur cette candidature dont voici le résultat :

Vincent Jolivet : 22 voix
9 bulletins blancs ou nuls

M. Vincent Jolivet est proclamé élu Président de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 31



Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2025.
Transmis au rectorat de Région Nouvelle-Aquitaine le 06 janvier 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*